

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

Le budget primitif 2024 poursuit les orientations suivantes :

- la finalisation de la mise en œuvre des repas à 1 € au restaurant scolaires ;
- la poursuite en matière d'environnement et de développement durable du programme « 26 actions pour 2026 » avec le lancement de l'opération « 1 naissance, 1 arbre » ;
- la poursuite de la réduction de l'empreinte carbone de la commune avec le passage progressif des 2 000 éclairages publics et de l'éclairage du stade en LED ;
- en matière de voirie, de nombreuses rues vont être réhabilitées et des pistes cyclables créées ;
- engagée en 2023, la construction du nouveau centre de loisirs va démarrer ;
- toujours de rigueur, l'optimisation des dépenses de fonctionnement budgétisées afin de conserver une marge de manœuvre en matière d'autofinancement des dépenses d'investissement malgré une forte inflation ;
- ainsi que la production de logements locatifs sociaux conformément aux exigences de la loi SRU en partenariat avec l'État et les bailleurs sociaux (studios pour jeunes actifs).

Tout ceci avec un recours modéré à l'endettement, le choix d'une stabilité des taux de la fiscalité communale et une hausse maîtrisée des dépenses de fonctionnement malgré des perspectives d'inflation et d'augmentation de la rémunération des agents publics décidée par l'État sans compensation pour la commune.

Tout ceci avec détermination, dans l'intérêt général et pour le bien-être des vauvoises et vauvois.

Le budget primitif 2024 s'équilibre à 16 640 244,17 € avec les reports.

Il se décompose comme suit :

	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	7 878 355,00 €	7 878 355,00 €
INVESTISSEMENT	8 761 889,17 €	8 761 889,17 €
TOTAL	16 640 244,17 €	16 640 244,17 €

dont : 1 375 981,11 € de reports 2023 de recettes d'investissement et
3 293 949,14 € de reports 2023 de dépenses d'investissement.

La fiscalité :

Depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les recettes fiscales de la ville sont composées de la taxe foncière sur les propriétés bâties, part communale et départementale, de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

	TAUX 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,69%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	56,05%
Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires	8,90%

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes :

Elles correspondent notamment aux sommes qui seront encaissées au titre des prestations fournies à la population (restaurant scolaire, crèche, garderies...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions et aux loyers.

Chapitres	Désignation	BP 2024
013	Atténuations de charges	180 500,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	684 570,00
73	Impôts et taxes	5 863 800,00
74	Dotations, subventions et participations	788 945,00
75	Autres produits de gestion courante	353 850,00
76	Produits financiers	40,00
77	Produits exceptionnels	50,00
78	Reprises sur provisions	1 650,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 950,00
	Total Général	7 878 355,00

Les dépenses :

Elles sont constituées notamment par des prévisions de salaires du personnel municipal, des achats de matières premières et fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux et des véhicules, les prestations de service, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chapitres	Désignation	BP 2024
011	Charges à caractère général	2 245 999,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 353 222,00
65	Autres charges de gestion courante	396 096,00
014	Atténuations de produits	160 862,00
66	Charges financières	73 000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00
68	Dotations aux provisions	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement	1 128 908,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	518 068,00
	Total Général	7 878 355,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes :

Deux grands types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les ventes de biens communaux et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets retenus.

Opérations	Désignation	BP 2024
216	MAIRIE / ÉQUINOXE	63 226,50
218	VOIRIE	30 000,00
227	STADE	56 581,00
233	ATELIERS MUNICIPAUX	100 926,61
262	ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	1 422 000,00
*NI	Non individualisé	660 676,00
*OF	Op. financière	6 428 479,06
	Total Général	8 761 889,17

Les dépenses :

Il s'agit de toutes les dépenses qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment les acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers, les travaux de voirie et la création de nouvelles structures ou leur réparation. On y trouve également l'amortissement annuel du capital des emprunts en cours.

Opérations	Désignation	BP 2024
216	MAIRIE/ÉQUINOXE	344 061,30
218	VOIRIE	1 513 615,70
220	RÉSEAUX-EAUX-ÉLECTRICITÉ-	928 457,36
221	TERRAINS/IMMEUBLES	634 499,00
222	PARC NAUZAN	47 000,00
223	PARC HOTEL DE VILLE	3 240,00
224	ESPACES VERTS DIVERS	53 252,00
225	ECOLE ÉLÉMENTAIRE	51 911,00
226	ECOLE MATERNELLE	25 345,41
227	STADE	244 647,34
228	SALLE DES FÊTES/ESPACE ATELIER	5 000,00
229	BIBLIOTHÈQUE	16 000,00
230	DOMAINE MARITIME	159 251,71
232	CIMETIÈRES/COLUMBARIUM	24 000,00
233	ATELIERS MUNICIPAUX	228 217,47
234	ÉGLISE	631,05
235	SALLE OMNISP./C.L.S.H.	70 000,00
236	GALERIE SAINT-ÉTIENNE	20 000,00
237	TENNIS	176 120,56
238	HALLES	50 000,00
242	CENTRE VILLE	76 180,00
244	LA POSTE	10 000,00
246	NAUZAN PLAGE	792 787,92
251	LOCAUX ASSOCIATIFS	10 000,00
252	URBANISATION SECTEUR CORMIER	608 810,00
258	CRÈCHE/LOCAUX INTERGENERATIONNELS	3 400,00
259	ACCESSIBILITÉ/SOBRIÉTÉ	40 301,80
261	RESTAURANT SCOLAIRE	32 206,48
262	ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS	1 744 800,07
*NI	Non individualisé	584 273,00
*OF	Op. financière	263 880,00
	Total Général	8 761 889,17

État du personnel (Équivalent Temps Plein pourvu) :

53,57 agents titulaires ÉTP

6,80 agents non titulaires ÉTP